

FLASH INFOS



Ce qui change en 2026

ACCUEIL INDIVIDUEL

RELAIS PETITE ENFANCE

En 2026, la branche Famille poursuit son soutien aux RPE afin de renforcer leur rôle d'animation, d'information et d'accompagnement des familles et des professionnels.

👉 **Prestation de service RPE** : revalorisation de + 1,95 %.

👉 **Projets prioritaires** : poursuite des actions favorisant la qualité du service, l'échange de pratiques et l'animation territoriale. Attention renforcée portée aux projets situés dans des zones à besoins spécifiques.

👉 **Continuité des financements** : les aides à l'installation des assistants maternels et au démarrage des MAM sont maintenues au même niveau qu'en 2025.

ACCUEIL COLLECTIF

CRECHES

Les financements de la branche Famille dédiés à l'accueil collectif progressent en 2026, dans le cadre de la COG 2023-2027.

👉 **PSU** : le prix plafond revalorisé de + 2 % en 2025 est maintenu en 2026.

👉 **Bonus** :

- + 1,95 % pour les bonus mixité sociale et inclusion handicap ;
- + 8,10 % pour le bonus territoire petite enfance.

👉 **Projets prioritaires** : amélioration de la qualité d'accueil, accessibilité des modes d'accueil, projets innovants (notamment itinérants) ou à dimension écologique. Attention renforcée portée aux projets situés dans des zones à besoins spécifiques.

👉 **Continuité des financements** :

Fonctionnement : poursuite du bonus attractivité, du bonus trajectoire de développement et de l'appui aux journées pédagogiques.

Investissement : maintien des aides à la création et à la modernisation des établissements.

PARCOURS ATTENTIONNE



Accompagnement des EAJE appliquant la CCN ALISFA

Mardi 3 février de 9h30 à 12h

(accueil café à 9h15)

Atelier : **Acquisition de compétences dans l'emploi repère**, paliers et nouvel outil

Lieu de la réunion : Salle de la Communauté de Communes Centre Tarn

2 bis boulevard Carnot 81120 RÉALMONT

Inscription obligatoire avant le 28 janvier

- [S'inscrire](#)

Proposition de formation sur l'entretien annuel d'évaluation courant mars 2026 (surveillez vos mails)

Partenaires de la Caf du Tarn - Votre avis compte

Afin de renforcer la qualité de nos informations et de nos outils dans le cadre de notre mission d'accompagnement et de conseil, la Caf du Tarn invite les directrices d'EAJE à compléter le questionnaire [ici](#)

PARTAGE PAR LA PMI DES REGLES DE CALCUL DU TAUX D'ENCADREMENT EN EAJE AVEC REPARTITION DIPLOME ET QUALIFIE

Voici les modalités de calcul de l'encadrement en EAJE :

Les éléments dont on a besoin sont :

- L'Agrément (nombre de places)
- L'Amplitude d'ouverture hebdomadaire



Etape 1 : Calcul du coefficient multiplicateur

Sur la base de 1 professionnel pour 6 enfants, le calcul est le suivant :

Agrément / 6 = coefficient multiplicateur

Exemple 12/6 = 2

Etape 2 : Calcul du nombre d'ETP requis auprès des enfants

(Coefficient multiplicateur X amplitude hebdomadaire d'ouverture) / 35 (car 1 ETP = 35 h)

*Exemple : Sur une micro-crèche ouverte de 7h30 à 18h30, 5 jours par semaine
(2 x 55) / 35 = 3,14*

La structure doit donc prévoir à minima 3,14 ETP de professionnels auprès des enfants.

Etape 3 : Répartition Diplômés et Qualifiés

Pour rappel, la réglementation en EAJE impose auprès des enfants à minima 40% de diplômés et 60 % de qualifiés

Exemple :

3,14 X 40% = 1,26 ETP de diplômés

3,14 X 60% = 1,88 ETP de qualifiés



Attention ! Le nouveau décret des micro-crèches impose à minima 1 ETP de diplômé auprès des enfants.

Donc, par exemple, si votre micro-crèche possède un agrément pour 12 enfants et est ouverte 5 jours par semaine, 11h00 par jour, le calcul correspond à l'exemple.

Vous devez donc avoir auprès des enfants 1,26 ETP de diplômés minimum.

RAPPEL DES ECHEANCES LIEES AU NOUVEAU REFERENTIEL BATIMENTAIRE (1er septembre 2026)

Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage

Si des besoins de travaux sont identifiés, vous pourriez peut-être bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement financier de la CAF.

Pour en savoir plus, rapprochez-vous du Chargé de Conseil et de Développement de la Caf 81, référent pour votre territoire.

NOUVEAU DANS LE TARN : FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PROPOSEE PAR LA CROIX ROUGE EN ALTERNANCE DES 2026

Dans un contexte marqué par des tensions sur les métiers de la petite enfance, nous avons le plaisir de vous informer de l'ouverture, dès janvier 2026, d'une nouvelle formation d'Auxiliaire de Puériculture en alternance, proposée sur le site Croix-Rouge Compétence d'Albi.

Cette action s'inscrit dans une dynamique territoriale visant à :

- ◆ Répondre aux besoins en compétences des employeurs du secteur
- ◆ Faciliter l'insertion professionnelle durable des publics jeunes et adultes
- ◆ Mobiliser le contrat d'apprentissage comme levier de professionnalisation

👉 Pour les employeurs en difficulté de recrutement, l'apprentissage représente une solution efficace, encadrée et soutenue financièrement, permettant d'anticiper les départs, de transmettre les savoir-faire et de fidéliser les professionnels.

Caractéristiques de la formation :

- Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (niveau 4)
- Durée : 44 semaines soit 1 540 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage réparties entre janvier 2026 et mars 2027
- Public : jeunes de 16 à 29 ans, ou adultes éligibles à un contrat d'apprentissage
- Accompagnement renforcé à l'entrée en emploi et à la recherche d'un employeur

ACCUEIL INDIVIDUEL ET ACCUEIL COLLECTIF

PROMOTION DES MALLEES PEDAGOGIQUES CPIE



PAYS TARNAIS

Une malle pédagogique pour sensibiliser aux perturbateurs endocriniens

Depuis 2023, le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), avec le soutien financier du Département du Tarn et de la CAF, a déployé un cycle de formation "Environnement d'aujourd'hui, santé de demain".

Pour clore ce cycle de formation, le CPIE des Pays Tarnais a conçu et réalisé une malle pédagogique : **"Déjouez les perturbateurs endocriniens"**.

Chaque élément de cette malle aidera à sensibiliser sur le sujet des perturbateurs endocriniens de façon accessible, ludique et riche en apprentissage.

Celle-ci est mise gratuitement à disposition des structures EAJE, des RPE et de la MAJE du Tarn.

Le programme se poursuit en 2026 avec une série de **webinaires courts consacrés à la santé environnementale**. Ces formats synthétiques et accessibles permettront d'aborder plusieurs thématiques majeures : les perturbateurs endocriniens, l'alimentation-l'eau, le choix d'accessoires de puériculture plus sûrs.... Ces sessions visent à renforcer les connaissances des participants et à soutenir des pratiques professionnelles responsables et éclairées.

Un mail d'information, contenant le calendrier et les modalités d'inscription, sera envoyé aux EAJE et aux RPE du Tarn courant janvier.

PRH

Deux malles petite enfance en prêt sur le PRH



La Malle « Éveil Sensoriel »

Le concept : Explorer le monde par les sens pour mieux l'apprivoiser.

Plongez les tout-petits dans un univers de découvertes grâce à notre malle dédiée à l'éveil sensoriel. Conçue pour stimuler la vue, le toucher et l'ouïe, elle propose des outils variés (matières à explorer, jeux de lumière et jeux visuels, objets sonores) qui favorisent la détente et la curiosité. C'est l'allié idéal pour créer des bulles de bien-être et accompagner chaque enfant, quel que soit son profil, dans la découverte de ses propres sensations.

La Malle « Les p'tits Outils »

Le concept : Le coup de pouce matériel pour faciliter le quotidien et l'autonomie.

Parfois, un petit détail change tout ! Cette malle regroupe des outils astucieux et ergonomiques (plateau compartimenté, aides à la préhension, timers visuels) pour soutenir les enfants à besoins particuliers dans leurs activités quotidiennes. Simple d'utilisation, ce matériel permet d'ajuster l'environnement de l'accueil pour favoriser l'autonomie, réduire la fatigue et permettre à chaque enfant de participer pleinement à la vie du groupe en prenant en compte des besoins spécifiques.

Les malles sont en prêt d'une durée de 1 mois, gratuitement, après signature d'une convention de prêt.

REFERENTIEL NATIONAL DE LA QUALITE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Le référentiel national de l'accueil du jeune enfant, publié le 2 juillet 2025, vise à garantir la qualité des pratiques d'accueil et à orienter les professionnels dans leur travail avec les jeunes enfants.

Vous pouvez le consulter en cliquant sur l'image.



GUIDE DE LA LAICITE POUR LES PARTENAIRES

La Cnaf a publié un guide « vivre la laïcité et les valeurs de la République avec les partenaires de la branche famille ». Ce guide est un document pédagogique qui donne des points de repère et des références, des outils et des éléments de réflexion.

Pour en prendre connaissance, cliquer sur l'image.



À compter du 1er janvier 2026, la Caf du Tarn simplifie vos démarches administratives.

Une nouvelle attestation est mise à votre disposition.

Ce document unique remplit plusieurs fonctions essentielles pour votre structure :

Justification du bonus

Elle sert de pièce justificative officielle pour déclarer auprès de la Caf le nombre d'enfants accueillis répondant aux critères du bonus.

Protection des données

Ce formulaire permet de valider l'éligibilité tout en évitant la circulation de données médicales confidentielles.

Simplification

Cette attestation n'est à compléter que pour les enfants ne bénéficiant pas encore de l'AEEH.